

By Par. 29. may 64.

A Orange ce 21. de may 1664. D. N. 338.

Monsieur

J'eus l'honneur de vous faire sçavoir par ma dernière  
tout ce qui s'est passé par au sujet de M<sup>r</sup>. de  
Saradel, depuis l'ay appris qu'il est en chemin pour  
aller à Paris, et qu'ainsy vous sçavez particulièrement  
tout le detail, cependant vous verrez le resultat  
des Informations qui ont esté prises contre luy sur  
une requeste que M<sup>r</sup>. de Bedarrides a présentée  
qui vous est envoyée par M<sup>r</sup>. Laurin sur la  
requisition que l'en fit à la Cour, Et par la  
Information Il vous apparaitra que ledit M<sup>r</sup>. de  
Saradel n'est chargé que de ce qu'il a qualifié le  
Roy en Tyran, et que pour tout le reste l'est  
fort peu de chose, neantmoins comme Il s'agit de  
l'Interey d'un grand Roy, le Parlement n'a pas  
veu de pouvoir se dispenser de decretter prise de  
corps contre ledit M<sup>r</sup>. de Saradel, afin que le Roy  
si la chose venoit à sa connoissance n'eut pas sujet



Fort de Louw 2 m dans l'air que nous ne pouvons pas nous dispenser  
de les faire toutes les châtiments possibles, nous attendrons avec  
impatience vos ordres sur cela et sur tout ce qui se fera  
par son moyen? Le Baron y est venu et nous faisons tous  
convois par mon obligeance que de lui avec respect

Monsieur

Officier de la marine et de la  
Commissaire  
M. de la Haye



de se plaindre ny de S. A. ny de ses officiers, —  
mais Je ne doute pas que si vous, monsieur, —  
faites valoir les considerations qui sont dans ma  
derniere lettre, que les ministres ne reconnoissent  
que ce qui est fait contre Led. V. de Sardel  
n'est qu'une pure vexation, d'autant plus que  
nous qui connoissons les termes qui ont de pose —  
vous devons dire que ceux qui le chargent le plus  
Il y en a un nommé Rost qui est un compaynon  
chirurgien du chateau, un autre nommée Besjet  
femme de cuisine de M<sup>r</sup>. de Haut, et un  
nommé Jaroyel qui est non seulement envolle —  
au chateau, mais qu'il y a des procès pendans  
deuant le cour pour faussetez par luy commises, —  
ce que les autres disent est peu de chose, Je  
n'ay plus rien a ajouter à ma precedente  
si ce n'est que monsieur Chigy Legat du Pape  
qui passe hier à trois lieues d'Avy n'a point  
passé dans les terres de S. A. et qu'aincy nous  
n'avons pas peu luy faire certains honneurs, Il  
sera bon qu'il vous plaise, monsieur à bonne heure  
nous marquer si nous luy en devons faire de bien  
grands à son retour en cas qu'il passe dans  
l'Etat de S. A. Lors qu'il viendra à Avignon, ce  
qui est inevitable à moins qu'il prit la Riviere  
à Lion, Il semble que comme cette Principauté  
a tousjours conserve une estreuite correspondance avec  
Avignon et le combat, et que ces deux Estats sont S.



*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*